

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°54 - décembre 2014

Association loi de 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, membre de la Conférence des OING et OSC de La Francophonie

L'assemblée générale 2014 d'Avenir de la langue française se tiendra

**Le samedi 17 janvier 2015 de 14 heures à 18 heures
au lycée Henri-IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris
(autobus n° 89 et 84, métro Maubert-Mutualité – RER Luxembourg)**

La présence de tous les adhérents est vivement encouragée

VENEZ NOMBREUX !

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

« Vingt ans après... »

Le 13 octobre 2014 était dressé, au Sénat, un bilan des 20 ans de loi Toubon du 4 août 1994.

Rendons hommage aux organisateurs (*DGLFLF* et Comité d'histoire¹) qui ont, dans leur optique, bien organisé ce colloque, pour un public très choisi de 150 personnes.

Ouvert par Catherine Tasca, sénatrice et ancienne ministre de la Culture, clos par l'actuelle, Fleur Pellerin, marqué par Jacques Toubon, défenseur des droits et ancien ministre de la Culture et de la Francophonie (1993-1995), ce colloque a été réussi aussi dans notre optique associative, parce qu'il a, *volens nolens*, révélé l'actuelle absence de volonté politique en matière de français et de Francophonie. Bravo pour leurs interventions à MM. Amirshahi, Cas-sen, Dubois, Legendre, Le Glaunec, Lévy-Leblond, Salengro, et aussi à Jacques Toubon !).



Trois des associations agréées pour veiller à l'application de la loi, seules associations invitées, y assistaient.

Le paladin de nos causes Philippe Rossillon n'est plus, comme d'autres des années fastes. Mais les mousquetaires du roi sont encore là pour la plupart. Ils voient aussi

¹ La vérité historique sur le rôle des associations depuis 40 ans est rétablie dans la note adressée au Comité d'histoire du ministère de la Culture et publiée en page 4.

arriver des jeunes qui seront là pour les « vingt ans après » du nouveau *Vicomte de Bragelonne*. Leurs cœurs rouge vif saignent au spectacle des sinistres éteignoirs d'enthousiasme, brise-élan, tue-Cyrano, casse-France, qui marquent ce qui n'est plus aujourd'hui une glorieuse « époque » selon Péguy, mais une pauvre « période » grise et pénible de notre histoire.

Alexandre Dumas retrouve dans son *Vingt ans après* les héros des *Trois Mousquetaires*, et un contexte politique peu changé malgré la Fronde, la puissance royale restant dominante.

Les mousquetaires de la fin du XX^e siècle, eux, sont devenus en ce XXI^e orphelins de la puissance publique. Ils continueront à ferrailer pour l'intérêt général, la langue française et l'honneur, mais sont très loin de retrouver après 20 ans le soutien du pouvoir dont leurs ancêtres avaient bénéficié au XVII^e siècle.

Pis : ils constatent avec douleur qu'ils sont des gêneurs. Leurs actions sont moins ignorées que sciemment occultées. En fait, par repentance et complaisance, mamelles d'une fausse France, on les cloue au pilori. Car, jusqu'en ce colloque où l'autosatisfaction des politiques et des fonctionnaires, à peine troublée par des constats discrets mais honnêtes de sociologues, a dominé, nos mousquetaires ont osé dénoncer la pire mutilation de la loi Toubon qu'a constituée l'article 2 de la loi Fioraso. Cet article a en effet ouvert en grand les vannes de l'enseignement en anglais dans nos universités et grandes écoles. Alors que tout le colloque a tendu à faire entrer dans les têtes que la loi Toubon a eu de bons effets, n'est plus ridiculisée mais admise, et qu'il faudrait se réjouir de ce qu'au moins un « droit au français », nouveau slogan-paravent rassurant, a été nettement affirmé dans tous les textes. Jusque dans celui de la loi Fioraso ! Cela est du reste vrai. Ce serait satisfaisant si ce droit n'était pas bafoué par l'offre d'enseignements exclusivement en anglais par les établissements, dans le silence de leurs ministères de tutelle, auxquels la loi amendée du 22 juillet 2013 fait pourtant obligation d'accréditer les formations, donc de refuser les illégales...

Nos associations ont levé le voile très pudique jeté sur cette grave forfaiture. Elles dénoncent ce nouveau moyen d'angliciser et vassaliser la France. Elles déposent des recours contre les contrevenants à la loi. Elles tiennent à ce qu'Edwy Plenel, dans un quasi-éditorial du *Monde*, publié en juillet 1994 et fustigé avec force par Bernard Cassen lors du colloque, qualifiait avec une sorte de délectation de « vieilles lunes » et de nostalgie d'une grandeur perdue.

Au coin avec bonnet d'âne, les associations qu'il est malséant et malodorant de fréquenter !

Dormez, bonnes gens !

Les policiers de la pensée, officiers du guet euro-compatibles, adoués « young leaders », veillent sur la *pax americana* de notre cité, belle Provins médiévale que l'on peut laisser se bercer de beaux rêves de résistance...

Albert Salon

Le compte-rendu et le programme du colloque sont sur le site www.dglf.culture.gouv.fr

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1	DOSSIER (SUITE)	22
« Vingt ans après... » (A. Salon)	1	- Christian Ter Stépanian, ambassadeur de la « diversité francophone »	22
VIE DE L'ASSOCIATION	4	BRÈVES	23
- Lettre ouverte au Comité d'histoire	4	- Non au concours de l'Eurovision !	23
- Vingt ans de la loi du 4 août 1994 : où en est la langue française ?	6	- Défaut de fabrication	24
- Communes de France (Où nous en sommes)	7	- Le recul du français dans l'UE : fatalité ou usage insuffisant ?	24
FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS	8	- Naissance de l'Institut international pour la Francophonie	25
- Incohérence et trahison des élites	8	COURRIER ET OPINIONS	25
- L'anglais dès 3 ans, une aberration (Bernard Dorin)	10	- Curiosités linguistiques (J. Bergeron)	25
- Moi, je travaille en français ! (Québec, Impératif français)	12	- Contre l'hégémonie du français et pour l'espéranto ?	26
DOSSIER	13	- Désastre culturel (D. Daguet)	27
Francophonie toujours	13	- Langue et système métrique : même combat (C. Guilleminot)	28
- L'alerte au déclin	13	- ERRATUM : lettre attribuée à L. Staubach	29
- L'occasion d'un nouveau départ	15	- Lettre à la rédaction du <i>Nouvel Obs.</i> (C. Royer)	29
- Publication du rapport Attali	16	- La langue française, une langue toujours mondiale ! (M. Guénaire)	30
- La francophonie, nouveau vecteur de croissance économique ?	17	PARUTIONS SIGNALÉES	30
- L'OIF adopte une nouvelle orientation stratégique (presse sénégalaise)	18	- Péril en la demeure, regards d'un Américain sur la langue française	30
- Du passeport francophone au pacte de solidarité, un futur partagé (G-H. Mbia Yabega)	19	- Un appel à la résistance	32
- Michaëlle Jean succède à Abdou Diouf	21	- Le Trésor de la langue française informatisé	33
		- Un site à visiter – Dire, ne pas dire	34
		- La langue française dans le monde, édition 2014	34

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net</p>
<p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver. Secrétaire de rédaction : Arnaud Danloux-Dumesnils Photographies A. Danloux, DR.</p>	<p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p>
<p>Rédaction et siège de l'association :</p> <p>34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51</p>	<p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>

VIE DE L'ASSOCIATION

Lettre ouverte au Comité d'histoire du ministère de la Culture

Contribution à l'histoire de l'action en faveur de la langue française et du rôle méconnu, voire occulté, des associations pour le français et la francophonie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le rôle des associations pour le français et la Francophonie est resté longtemps méconnu, voire sciemment minimisé, y compris dans les rapports remis aux pouvoirs publics, et jusque dans un colloque important très officiel, présenté en journée d'étude quasi universitaire, et bien organisé le 13 octobre 2014 au Sénat, sur le « Bilan des 20 années d'application de la loi Toubon 1992-665 du 4 août 1994 ».

Législateurs et fonctionnaires des organismes officiels tendent, en France plus naturellement peut-être que dans d'autres pays développés, à se parer des plumes du paon, et à ne présenter au public que leur action, en taisant les précieux apports de la société civile.

Or, pour l'historien, il peut être utile, voire indispensable pour la manifestation de la vérité (de nombreuses archives en faisant foi), de s'intéresser aussi à l'action propre des syndicats et associations diverses, qu'elle s'articule ou non à celle des acteurs publics.

Tel est le sens, dans le domaine régalién du français et de la Francophonie, de la présente contribution qu'un collectif d'associations françaises a jugé nécessaire d'apporter aux historiens et sociologues, et qui pourrait en cas de besoin être complétée par ses auteurs.

Une constatation s'impose d'abord : en cette matière, véritable cas d'école, l'action associative a précédé l'action du législateur, et a le plus souvent inspiré¹, complété, voire dépassé ensuite largement, dans l'application des textes, celle des organismes officiels.

¹ Les rapports au Parlement, le programme et la liste des intervenants du colloque du 13 octobre 2014, celle des associations agréées, et celle de la trentaine d'associations françaises non agréées qui agissent en synergie, peuvent être consultés dans les services de l'Assemblée nationale et du Sénat ; à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ; au siège d'Avenir de la langue française (ALF), rédactrice de la présente note, et sur leurs sites.

Je ne remonte ici que jusqu'à Philippe Rossillon² pour les textes de 1966 (Haut Comité de la langue française), de 1972 (terminologie et commissions), de 1975 (loi Bas-Lauriol, qui n'eût pas existé s'il n'en eût rédigé le brouillon, puis encouragé les deux députés).

En ce qui concerne la Francophonie institutionnelle : à Philippe Rossillon et à l'éminent Québécois Jean-Marc Léger, épaulés par Bernard Dorin, Hyacinthe de Montera, Xavier Deniau, Martial de la Fournière, Daniel Jurgensen, des amis africains et autres, est largement dû le traité ACCT, de 1970, ancêtre de l'actuelle OIF, présenté comme tombé du ciel...

Puis, au printemps 1992, Philippe Rossillon et les autres promoteurs d'ALF (née fin 92), ont été à l'origine des actions parlementaires (MM. Deniau, Bellon, Legendre, Schumann, Toubon et quelques autres) pour faire introduire dans l'article 2 de notre Constitution la très précieuse phrase : « La langue de la République est le français. »



Catherine Tasca

Enfin ce fut ALF, avec l'appui vigoureux de Rossillon², qui, dès 1992, se mit au travail pour rédiger ce qui fut la première esquisse de la loi du

4 août 1994, la présenta à Mme Tasca, travailla avec ses conseillers (A. Ladousse, et J. Simon), puis, après le changement de gouvernement du printemps 1993, présenta l'esquisse à M. Toubon et travailla avec ses conseillers MM. Portiche, Gény et Marek).

Aucun des deux ministres n'a fait allusion à ce travail...

Notre rôle a été ignoré, au colloque, par les intervenants qui ont fait référence pour s'en féliciter à l'inscription en 2008 de la Francophonie dans la Constitution, enfin obtenue (titre XIV, art. 87), après nos tentatives opiniâtres conduites en maintenant pendant seize ans la mobilisation de nos amis parlementaires lors de toutes les révisions constitutionnelles réalisées entre 1992 et notre succès final en 2008. Il s'est pourtant agi d'une action constante et acharnée d'ALF, dont les archives témoignent.

Ignoré allègrement aussi fut le lancement, par 32 associations, du fort débat médiatique du 1^{er} semestre 2013 au sujet du funeste article 2 du projet Fioraso, modifiant la loi Toubon, par lequel nos grandes écoles et universités passaient à l'enseignement en anglais. La mobilisation réussie du public a débouché sur des amendements intéressants (dont l'interdiction de formations exclusivement en anglais) présentés par des parlementaires de divers bords politiques. Il n'est que trop humain qu'ils en aient la gloire. Mais l'historien et le sociologue honnêtes devront retenir le mérite de nos 32 associations, agréées et non agréées. Nos archives sont à leur disposition.



Jacques Toubon

² Un essayiste historien termine, sous l'égide d'Avenir de la langue française (ALF), un livre sur Philippe Rossillon. Il prépare aussi, avec l'OIF et une équipe, une histoire de la construction des institutions de la Francophonie jusqu'à l'actuelle Organisation internationale (OIF).

Ignorés enfin nos recours signés par 13 associations, déposés contre les établissements et les ministères qui ont violé sans vergogne la loi du 22 juillet 2013 et son précieux amendement interdisant des formations diplômantes exclusivement en anglais.

Cette évidente forfaiture fut, dans le colloque du 13 octobre, recouverte d'un voile pudique. Mentionnée brièvement çà et là, sans relief ni insistance.

Sa dénonciation par nos associations a été presque complètement étouffée.

Une partie du public put peut-être en déduire qu'il s'agissait d'une entorse sans gravité.

Pourtant, si elle prenait de l'ampleur, ses conséquences sur la cohésion nationale, la vitalité intellectuelle et l'influence internationale de la France seraient certainement désastreuses.

Nous informerons historiens et sociologues des suites données à nos recours.

Albert Salon, docteur d'État ès lettres, président d'Avenir de la langue française

Vingt ans de la loi du 4 août 1994 : où en est la langue française ?

J'ai participé, lundi 13 octobre, à la célébration des vingt ans de la loi du 4 août 1994, plus connue sous le nom de loi Toubon, destinée à assurer l'utilisation prioritaire de la langue française dans l'espace public. Étaient présents entre autres la ministre et sénatrice Catherine Tasca, Bernard Cassen, Robert Vézina, président directeur général de l'Office québécois de la langue française (la langue québécoise) et, bien sûr, M. Toubon. Fleur Pellerin, ministre de la Culture, a conclu les travaux.

Cet événement a été l'occasion de faire se croiser de multiples voix expertes ou militantes, toutes désireuses d'une meilleure application de cette loi qui, malheureusement, n'est pas assez respectée.

On constate en effet parfois une désinvolture des élites et des représentants officiels de la France à l'égard de notre langue, qui se croient obligés de parler l'anglais quand personne ne le leur demande et alors même que les traductions sont possibles et disponibles. Les exemples au sein des institutions internationales telles que l'Union européenne et l'ONU, mais aussi à l'occasion de grandes conférences patronales, n'ont pas manqué.

Des chefs d'entreprises ont renoncé depuis longtemps à utiliser la langue française dans leurs réunions d'équipe comme dans leur communication publicitaire, quand leurs homologues espagnols ou arabes assument leur langue.

Une énième circulaire ne suffira pas, pas plus qu'il n'est utile d'utiliser des arguments désuets. Il faut sans doute, au-delà d'une inlassable plaidoirie indispensable, renforcer la loi dans quelques domaines : en premier lieu transmettre dès l'école les textes et les noms des auteurs francophones ; ensuite renforcer les pouvoirs et les moyens de la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) à l'égard



de contrevenants, en s'inspirant de l'OQLF (Office québécois de la langue française) qui peut le plus souvent convaincre très souvent par le dialogue et la médiation.

Au-delà de nos propres frontières, défendre la langue française, c'est également défendre le projet d'un espace géolinguistique francophone dynamique qui réunit aujourd'hui plus de 250 millions de francophones et pourra, si les systèmes éducatifs existent vraiment, atteindre 700 millions de francophones en 2050. La francophonie révèle des potentiels extraordinaires, qui ne demandent qu'à être cultivés par... les francophones. C'est tout le sens d'une nouvelle alliance internationale francophone devenue selon moi nécessaire et dont je fais état dans mon rapport parlementaire.



Xavier North,
DGLFLF

Dans cette nouvelle stratégie, quelques projets prioritaires et structurants peuvent être déterminants : j'ai évoqué en particulier l'idée d'une grande revue scientifique francophone internationale qui, en dix ans, peut devenir une référence internationale.

Je tiens à remercier M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France au ministère de la Culture, et toute son équipe, qui ont su rassembler largement autour de ce bel enjeu.

Pouria Amirshahi, député

Campagne « Communes de France pour la langue française »

Où nous en sommes

L'association Avenir de la langue française (ALF) et le Forum pour la France (FPF), soutenus par 30 associations françaises, appellent les maires de France à se joindre à leur grande campagne nationale « Communes de France pour la langue française », pour lutter contre l'offensive mondiale que la langue française subit.

Le peuple refuse le *globish-pour-tous* que des élites et dirigeants veulent imposer à la place du français. Le référendum restant interdit de fait, les associations veulent faire remonter la *vox populi* par les communes, et présenter l'an prochain un ensemble de votes de municipalités représentatif de notre diversité géographique, politique et culturelle, qui sera l'équivalent d'un référendum d'initiative populaire.

La campagne a déjà recueilli les votes de nombreuses communes, dont Baccarat, Brantôme, Brienne, Chablis, Évian, Maisons-Laffitte, Montfermeil, Pompadour, Rueil-Malmaison, Saumur, Tulle, Verdun, Vézelay, Villers-Cotterêts, Dumbéa en Nouvelle-Calédonie, et Ans en Belgique... Avec déjà plus de 80 communes, la campagne est en train d'opérer son basculement vers le succès.

C'est le moment pour tous de redoubler d'efforts pour l'accélérer et l'amplifier.

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Incohérence et trahison des élites

Depuis le 1^{er} juillet, la présidence de l'Union européenne est assurée par l'Italie, en la personne de son président du Conseil des ministres Matteo Renzi. En rupture avec une pratique que l'on pouvait croire solidement établie, le site de la présidence italienne devait initialement être en deux langues, italien et anglais. Avec d'autres associations européennes, l'OEP (Observatoire européen du pluri-linguisme) est intervenu auprès de Matteo Renzi. Le français a été ajouté à l'anglais, probablement sur intervention officielle de la France, mais pas l'allemand ? Pourquoi Angela Merkel n'en a-t-elle pas fait autant ? Pour l'OEP, le minimum des minimums pour la présidence de l'Union est la langue du pays qui préside et l'allemand, l'anglais et le français. Rappelons qu'en 2008 la présidence française avait inclus l'italien, l'espagnol et le polonais.

On peut supposer que le gouvernement français défend au niveau européen et dans les relations internationales le français et le plurilinguisme. Mais que fait-il à l'intérieur ?

La France forme ses hauts fonctionnaires dans une école prestigieuse, l'École nationale d'administration, dont sont issus de nombreux membres du gouvernement et aussi des cadres dirigeants de grandes entreprises internationales. Jusqu'à présent, le concours d'entrée de cette école offrait un choix très ouvert de langues étrangères. Or, pour le concours de 2014, l'inscription pour passer l'épreuve unique de langue est automatique pour l'anglais et il faut demander une dérogation pour postuler dans une autre langue parmi sept (allemand, arabe, espagnol, italien, mandarin, portugais, russe). On se demande à quel titre un candidat qui excelle en allemand (et probablement aussi en anglais) devrait être discriminé au profit d'un candidat ne maîtrisant que l'anglais. La réforme est donc une prime à l'inculture. C'est grave, car il est évident qu'il s'agit d'une première étape vers l'imposition d'une seule langue étrangère au concours, alors que ce concours est une référence pour tous les autres concours administratifs. Le concours d'entrée à l'ENM (École nationale de la magistrature) avait déjà réduit l'épreuve de langue à une épreuve unique en anglais, alors que l'anglais est complètement inutile professionnellement pour la quasi-totalité des magistrats. Pour quelle raison un candidat bon en anglais devrait-il être préféré à un candidat qui est excellent en arabe, ou en portugais ? Les raisonnements à la base de ces grandes réformes sont littéralement ubuesques. Il est vrai que la ministre en fonction à ce moment-là était Mme Rachida Dati, maire du 7^e arrondissement de Paris, et dont un des chevaux de bataille est le développement de l'enseignement...



De l'anglais à l'école maternelle

La situation de l'enseignement supérieur n'est pas meilleure. Tout le secteur des langues, qu'il s'agisse des « langues et civilisations étrangères », y compris les départements d'études anglophones, ou des départements de « langues étrangères appliquées » est en difficulté, et pour les formations non linguistiques la tendance est de ne pas inclure les langues dans les diplômes ou de se limiter à l'anglais, sur l'idée que les langues sont du ressort de l'enseignement secondaire. C'est à la fois avoir une conception misérablement instrumentale des langues vivantes et tourner le dos aux exigences les plus profondes de l'état du monde.



Les universités devant être, selon une certaine idéologie, gérées comme des entreprises, à côté de leurs missions de service public, elles font aussi du commerce. C'est la raison pour laquelle de nombreux établissements d'enseignement supérieur ont développé des formations uniquement en anglais pour des étudiants étrangers ne maîtrisant pas la langue du pays d'accueil. Le phénomène est européen et a pris beaucoup d'importance en Allemagne, en France et en Italie. Aujourd'hui, en Allemagne, on constate que des étudiants

étrangers ayant suivi de telles formations connaissent moins l'allemand à la fin du cycle d'enseignement qu'au début et sont inemployables dans des entreprises allemandes à l'étranger et sur le territoire national. Ces formations sont du commerce et rien d'autre. L'erreur stratégique est totale. Nous n'avons pas besoin de monolingues internationaux : si nous voulons être compétitifs, nous avons besoin de diplômés polyglottes. Malgré une loi votée en juillet 2013 par le parlement français, ces formations continuent de se développer en France, le ministère ne faisant aucun effort pour appliquer la loi votée. Par chance, les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes et la loi s'impose à eux sans qu'il y ait besoin de décret d'application ou de circulaire ministérielle. Les tribunaux trancheront.

L'évidence, c'est le plurilinguisme, qui, selon le Conseil de l'Europe, est la capacité d'utiliser à divers niveaux de compétence plusieurs langues étrangères, en ayant l'expérience de plusieurs cultures. Les langues vivantes ne sont pas rébarbatives, mais une ouverture extraordinaire et une source d'épanouissement, une composante incomparable de la culture générale. Les langues vivantes ne sont pas des outils pour communiquer dans la souffrance, mais, porteuses de la diversité du monde (dis-moi les couleurs du monde !), elles doivent être vues, selon la formule d'Henri Meschonnic, « comme un infini à explorer, un infini du sens... ». C'est une question culturelle fondamentale. La cohérence, c'est ce qui manque le plus. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? C'est un vaste sujet. Une chose est sûre : que de travail pour l'avenir ! Nous avons besoin de vous...

Christian Tremblay, président de l'OEP (Observatoire européen du plurilinguisme)



L'anglais dès trois ans : une aberration

Le fait de vouloir enseigner l'anglais à l'école maternelle dès l'âge de trois ans est une idée non seulement aberrante et absurde, mais aussi criminelle. Si elle venait à être mise en œuvre, elle serait éminemment destructrice, tant pour la langue et la culture françaises que pour le développement intellectuel de ses enfants.

D'abord, si on voulait à terme réduire notre langue à une sorte de patois appelé à disparaître peu à peu, on ne s'y prendrait pas autrement. Ainsi, l'anglais serait devenu la langue usuelle des citoyens, et pas seulement celle des gens cultivés et le français, abandonné avec mépris aux laissés pour compte du progrès. La généralisation de l'usage de l'anglais dans les établissements d'enseignement et, par contagion, jusque dans les familles, est l'aboutissement logique de la fameuse « mondialisation » dont on nous rebat les oreilles à tout propos. Il en résulterait une véritable coupure entre les générations, les jeunes étant



totale acquises à cette langue étrangère qu'est l'anglais, les anciennes, restées plus ou moins fidèles à leur idiome de naissance, étant de plus en plus coupées de la vie quotidienne et d'ailleurs appelées à disparaître complètement avec le temps. Certes, il s'agirait là d'un processus de très longue haleine, mais tout à fait inexorable.

Dans un texte célèbre, Paul Valéry a constaté que les civilisations étaient mortelles. Les langues le sont aussi quand elles sont progressivement délaissées par leurs locuteurs. Or, dans ce que j'appelle la « loi Gresham des langues », lorsqu'une langue forte est opposée à une langue faible dans le même espace linguistique, la forte chasse la faible, à moins que l'État, prenant fait et cause pour la faible, assure par tous les moyens appropriés la défense et la survie de cette dernière. Or la même langue peut être forte ou faible selon les cas. C'est ainsi que le français est fort face au flamand en Belgique, mais faible au Québec face à l'anglais. Alors, comment s'y prend-on pour « casser » une langue ? Tout simplement en essayant de convaincre les citoyens que leur propre langue est désuète et dépassée alors qu'une autre langue, c'est le cas de l'anglais, est présentée comme la langue de l'avenir, voire la langue universelle. Il s'agit de faire croire aux gens que l'idiome qu'ils parlent est un langage de seconde zone, appelé à s'effacer devant le prestige d'une langue supérieure. Ainsi, au temps du fascisme, on pouvait lire en vallée d'Aoste, cette petite région italienne de langue française, des affiches dont le texte était ainsi formulé : « *E smart di parlare italiano* », ce qui signifiait a contrario que ceux qui continuaient à parler leur langue n'étaient guère que des « bouseux » !

Alors, comment est-il possible de tolérer que le français, très grande langue de culture, parlée sur les cinq continents par une centaine de millions de locuteurs, se voie rejeté au profit d'une autre langue universelle, qui est l'anglais ? Ne serait-ce pas là une honteuse

et désastreuse capitulation ? Après tout, pour un peuple comme pour une personne, la langue me paraît constituer l'essence même de l'identité. Perdre sa langue, c'est perdre son identité, et la remplacer par une langue prétendument supérieure, c'est un pari perdu d'avance car les copies serviles seront toujours inférieures à l'original. Les Flamands disent avec justesse : « *De taal en gans het volk* » (*la langue c'est tout le peuple*).

Considérons maintenant l'effet désastreux que pourrait avoir en outre l'enseignement de l'anglais à la maternelle sur l'ensemble de la jeunesse française. Je suis absolument persuadé pour ma part qu'il faut à l'enfant une « langue de rattachement », c'est-à-dire une langue qui soit vraiment la sienne propre et exprime son identité. Et cette langue de rattachement ne peut être que la langue de sa mère,



dont il entend le son dès avant sa naissance, la langue dite justement « maternelle ». L'enfant en apprend progressivement les intonations, les mots, la syntaxe, jusqu'au point où il la domine, où elle lui appartient. On peut considérer que c'est en général le cas à partir de sept ans. C'est alors, et alors seulement, qu'il peut et doit se lancer dans l'étude d'une ou, ce qui est préférable, de plusieurs langues de communication, mettant à profit la facilité reconnue à la jeunesse d'assimiler d'autres parlers que le sien. À ce stade du développement intellectuel, la langue maternelle est suffisamment forte et assurée pour ne plus craindre d'être éclipsée ou dénaturée par une langue intruse, en l'occurrence l'anglais. Il n'est donc pas question de s'opposer à l'enseignement des langues vivantes à l'école, qu'il faut au contraire favoriser mais seulement comme complément à l'essentielle langue de rattachement.

À cet égard, d'intéressantes expériences ont été menées au Canada et en Belgique : depuis sa naissance, l'enfant avait deux gouvernantes qui lui parlaient exactement le même nombre d'heures en français et en anglais dans le premier cas, en français et en flamand dans le second. Il s'ensuivait que l'enfant devenait parfaitement bilingue mais que, privé de langue de rattachement et donc d'identité, il ne « perçait » vraiment dans aucune des deux langues et demeurait médiocre dans le maniement de chacune d'elles. Certes, la règle peut souffrir de brillantes exceptions mais elle s'applique de toute évidence au plus grand nombre. Ce qui est certain, c'est qu'à trois ans, alors que l'enfant est encore loin de maîtriser sa propre langue, l'arrivée inopinée de l'anglais ne peut avoir qu'un résultat : la confusion ou, en d'autres termes, le cafouillage linguistique intégral.

En conclusion, il apparaît qu'il convient de rejeter absolument et sans appel l'idée de l'enseignement de l'anglais à la maternelle, dont je viens d'essayer de montrer l'absurdité et la naïveté. Puisque la mode est à l'indignation, indignons-nous ! Mais l'indignation n'est pas suffisante. Il importe d'agir par tous moyens appropriés pour l'avenir de notre langue et celui de nos enfants. Opposons l'esprit de résistance à l'esprit de capitulation.

Bernard Dorin, ambassadeur de France, président d'honneur d'ALF

Impératif français lance une campagne promotionnelle :

« Moi, je travaille
en français »

Au Québec, Impératif français presse les gouvernements de rendre justice au français et de le protéger

À l'occasion de la fête du Travail du 1^{er} septembre 2014 (au Canada, NDLR), Impératif français a lancé sa campagne promotionnelle « Moi, je travaille en français » qui réaffirme ainsi encore une fois le droit de travailler et d'être servi en français au Québec, et cela dans tous les milieux de vie et dans toutes les régions québécoises. L'organisme national presse tous les gouvernements québécois de s'engager dès maintenant à donner un sérieux coup de barre afin de rendre justice au français et de le protéger de manière non équivoque.

C'est avec tristesse qu'Impératif français constate que les assauts et les outrages que subit le français sont toujours aussi nombreux en 2014 que par le passé. Les exigences de la connaissance de l'anglais à l'embauche demeurent sans commune mesure relativement à la place de la communauté anglo-québécoise au Québec. Ces exigences sont particulièrement outrageantes quand on sait qu'elles touchent non seulement le secteur privé – et tout particulièrement les firmes étrangères –, mais aussi et surtout l'ensemble de la fonction publique québécoise.

Il n'existe pourtant qu'une seule et unique exigence linguistique normale à l'embauche au Québec, celle de la connaissance du français. Les gouvernements provincial et fédéral, les municipalités et toutes les entreprises ont le devoir de promouvoir le français en tant que langue de travail au Québec, ainsi que la loi l'impose déjà. Celle-ci leur impose déjà l'obligation de servir, d'informer et de recevoir les citoyens et les clients en français. Dès lors que des employés sont incapables de satisfaire tous ces droits, aucun de ceux-ci ne devrait être placé en situation de service à la clientèle.

Aux gouvernements, municipalités et employeurs, Impératif français lance le message suivant : en 2014, il est plus important que jamais de rendre justice à la langue française. Lorsqu'on exige la connaissance de l'anglais à l'embauche, qu'on ne protège ni les travailleurs, ni les citoyens, ni les clients, quand les autorités politiques optent pour le laisser-aller comme mode de gestion, l'État, notre État national, prive des millions de travailleurs de leurs droits les plus élémentaires, remet en question le modèle d'intégration des immigrants, isole les anglophones et les allophones de la majorité et les encourage à quitter la province. Cet État forme une main-d'œuvre qui bénéficie massivement aux provinces voisines, et place ainsi sciemment le Québec dans des rapports d'exploitation négatifs.



**Une campagne
diffusée à la
radio et en
vidéo**

Or, pour Impératif français, seul le français ouvre vers la vie publique commune. Seul le français s'accompagne massivement du choix de vivre et de s'épanouir au Québec. Il est la meilleure façon d'enraciner les citoyens et d'engendrer une implication citoyenne pleine et entière dans la démocratie québécoise. L'organisme dénonce le taxage et l'intimidation dont sont l'objet tous ceux qui osent défendre l'idée du français, langue publique commune pour tous, a fortiori quand ces revendications impliquent des politiques plus justes envers le français et la protection effective de celui-ci.

Les Québécois ne sont pas suicidaires ni stupides. Ils réclament justice. Ils s'attendent à ce que leurs gouvernements les défendent, et refusent de contribuer à leur propre assimilation linguistique à l'anglais ainsi qu'à celle de leurs immigrants. Soucieux de garder leur communauté anglo-québécoise au Québec, dont une bonne partie constitue leurs élites, ils refusent la place démesurée accordée à l'anglais au travail, en particulier par leurs gouvernements.

Pour Impératif français, les élus et les élues ont le devoir de jouer un rôle de levier pour renforcer le français et non pour l'affaiblir. Partout au Québec, c'est le français qui doit être protégé, non l'anglais. « Moi, je travaille en français. »

Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français (Recherche et communications)



Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français, a voulu sensibiliser à l'usage du français au travail

DOSSIER

FRANCOPHONIE TOUJOURS

Francophonie : l'alerte au déclin

À l'approche du 25^e sommet de la Francophonie, en novembre à Dakar, des personnalités de tous horizons ont exprimé leur pessimisme quant à la pérennité de la Francophonie en tant qu'espace géopolitique et de la langue française comme langue internationale, et sonnent l'alerte. C'est une rupture par rapport à l'approche officielle, selon laquelle Francophonie et langue française sont sans problème de pérennité. Enfin, on parle vrai du déclin et même du risque de mort de l'une et de l'autre.

La France n'a pas d'ambition francophone

Conséquence de la domination du monde anglo-saxon, l'avenir, pour beaucoup, c'est l'*American way of life*. En avalanche, l'uniformisation et l'anglais s'installent. Un cas fait école, celui des élites françaises. Pour elles, continuer en français n'est pas une priorité ni une volonté. La fierté de parler français, l'ambition de faire valoir ses valeurs sont abandonnées et, de même, tout nationalisme de la différence. Renonçant à la porte

entrouverte, on bascule vers l'assimilation. Le bon sens est balayé. C'est ainsi que la France crée une université française au Vietnam en langue anglaise.

La France n'a pas d'ambition francophone. Le lien francophone est en train de se distendre. Un décrochage se profile, enlevant toute crédibilité à l'argument démographique qui fait état de quelque 700 millions d'Africains parlant français en 2050. Les Africains, en effet, se posent la question de la pertinence de leur choix en accusant la colonisation de leur avoir fait parler une langue qui ne leur semble plus utile. Des craquements se font entendre. Il faut se garder de l'optimisme naïf qui voit l'avenir de la francophonie lié à la démographie, et ce, d'autant plus que l'usage du français recule dans les secteurs d'avenir, ce qui sème un nouveau doute. Tout est dénommé en anglais. Il s'agit d'un suicide linguistique.

Ce déclin est freiné par les acquis et la force des facteurs historiques d'attractivité. On assiste donc à une mort lente, mais qui s'accélère du fait de la mondialisation et de l'absence de puissantes politiques de résistance. S'il est possible de donner un coup d'arrêt, la relance suppose beaucoup plus.

Faciliter la circulation des étudiants

S'il faut continuer d'accueillir ceux que le projet francophone intéresse, il faut aussi s'attacher à organiser l'alliance des pays vraiment francophones qui utilisent le français comme langue officielle, d'enseignement ou encore d'usage, car ce sont eux qui donnent consistance à l'espace francophone vrai, où l'on agit en utilisant le français. Sans ce resserrement, il ne peut y avoir de francophonie utile répondant aux besoins des parlants français, développant un fort sentiment d'appartenance. L'élargissement a trop pris le pas sur l'approfondissement déséquilibrant l'ensemble. Si l'on ne vit pas la même aventure, il ne peut y avoir de communauté francophone. Mais les institutions de la francophonie apportent-elles une contribution efficace ? La prise en compte de cette question dans la préparation du sommet de Dakar orienterait le choix du prochain secrétaire général.



Quant aux programmes à mettre en œuvre dans le cadre du vivre-ensemble, beaucoup ont été identifiés. Ils concernent tous les domaines. Un secteur domine au point de devenir un préalable : l'enseignement du français et la formation des enseignants de français. Si le français s'effrite, que restera-t-il ? Mais l'écart est abyssal entre le besoin et l'offre. Cette situation ébranle le socle francophone. Il faut le réduire par un effort mutualisé et massif. Reste la question du visa francophone. Il est urgent de donner une réponse car il ne peut y avoir d'échanges privilégiés sans facilités de circulation des étudiants, des chercheurs, des responsables d'entreprises.

Le président Abdou Diouf a fait un immense travail. Aux chefs d'État et de gouvernement de dire maintenant ce qu'ils veulent. Mais sans nouvel élan, le pire arrivera : une mort certes douce, lente, mais certaine.

Michel Guillou, président du réseau international des chaires Senghor de la Francophonie (Les Échos – 28/08/14)

L'occasion d'un nouveau départ

La France ne peut espérer compter en Europe si elle continue de négliger sa langue et la Francophonie.

[...] Il faut s'interroger sur le « nouveau projet francophone » qui va être défini lors du sommet de Dakar. [...] La francophonie a-t-elle aujourd'hui une utilité ? Quels sont ses facteurs d'attractivité ?

La transformation de la francophonie en organisation politique internationale mondialisée au détriment de la volonté des premiers sommets de construire une union francophone ancrée sur un solide *vivre-ensemble* et la volonté de mener à bien des projets communs, est incontestable. Il est possible de revoir cette évolution, de lui donner un coup d'arrêt, mais la relance suppose plus. Il s'agit de savoir si le français et la francophonie trouvent dans le système international de nouveaux facteurs d'attractivité. La réponse est « oui ».

D'abord, la constitution d'un espace de dialogue en français à l'échelle mondiale est un puissant et moderne facteur d'attractivité, car de grandes aires géoculturelles s'organisent de plus en plus autour de langues centrales. La francophonie est un espace de diversité linguistique où le français est en contact avec beaucoup de langues et où la majorité des populations en parle plusieurs. Le français s'y installe comme fer de lance, moteur du combat des langues contre toute langue unique. Voilà un autre atout.

Union francophone

C'est ce que recommande le rapport Attali en ciblant tout particulièrement les domaines de la santé, de la technologie, de l'enseignement, de la culture, de la recherche et du développement, ou encore les infrastructures. Quant à la France, elle « a vocation à être un acteur majeur au sein de ces deux zones intégrées : l'UE et la Francophonie. C'est bien pour elle un enjeu stratégique, à l'image du Royaume-Uni, qui se considère comme partie intégrante tant de l'Union européenne que du Commonwealth ». Elle doit marcher sur ses deux jambes, ce qui implique une véritable révolution culturelle, vu l'attitude de ses élites pour qui continuer en français est une hérésie, situation catastrophique qui met en danger le concept même de nation. Cette position est d'autant plus contraire à l'intérêt de la France qu'elle ne peut espérer compter en Europe en négligeant sa langue et la francophonie. C'est, cependant, ce qu'elle fait, à tel point que la construction européenne apparaît comme un repoussoir pour la construction francophone.

La langue française et la francophonie sont à la croisée des chemins entre un déclin réel et un nouveau départ possible car la Francophonie est un espace doté d'un potentiel économique négligé et inexploité et si on comprend que les critères d'appartenance à de grands ensembles sont identitaires, liés aux langues et cultures. La France doit prendre conscience que l'Union francophone est tout aussi indispensable à son avenir que l'UE.

Pour se sentir pleinement francophone, la jeunesse des pays francophones a besoin de défricher cet espace, d'y partager des rêves, d'y construire un avenir. La jeunesse française qui s'installe dans le monde entier a besoin d'une francophonie qui entraîne. Le XV^e sommet de la Francophonie 2014 doit prendre en compte ces enjeux, en particulier pour la désignation du secrétaire général de la Francophonie. Il le faudrait absolument.

Michet Guillou (paru dans *Le Devoir* [Montréal], 26 septembre 2014)

Publication du rapport Attali

La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable

Jacques Attali a remis le 26 août au président de la République un très intéressant rapport sur l'énorme potentiel économique de la Francophonie et de la francophilie.

Réparties sur les cinq continents, plus de 220 millions de personnes parlent la langue française. Ce chiffre pourrait principalement grâce à l'Afrique, atteindre 700 millions en 2050. À la demande du président de la République, le groupe de travail présidé par Jacques Attali s'intéresse aux moyens d'exploiter le potentiel économique de la Francophonie à travers la promotion de la langue et de la culture françaises.



Le groupe de travail présente 53 propositions regroupées autour de 7 axes :

- augmenter l'offre d'enseignement du et en français, en France et partout dans le monde ;
- renforcer et étendre l'aire culturelle francophone ;
- cibler 7 secteurs clés liés à la francophonie, pour maximiser la croissance de la France et des autres pays francophones (tourisme, technologies numériques, santé, recherche et développement, secteur financier, infrastructures, secteur minier) ;
- jouer sur la capacité d'attraction de l'identité française pour mieux exporter les produits français et conquérir de nouveaux francophiles ;
- favoriser la mobilité et structurer les réseaux des influenceurs francophones et francophiles ;
- créer une union juridique et normative francophone à travers la mise en place d'un guichet douanier pour les francophones dans les aéroports des pays francophones volontaires ;
- se donner comme projet de créer à terme une Union économique francophone aussi intégrée que l'Union européenne.

« La Francophonie, c'est 200 millions de personnes. Si l'on ne développe et on ne maintient pas l'enseignement du français un peu partout dans les pays francophones, ce nombre peut décroître, mais, par contre, si on est capable de maintenir l'enseignement en français dans les écoles primaires et secondaires et avec toutes les réformes que nous avons proposées, ce nombre peut passer à 750 millions en 2050, et apporter en France et au reste du monde francophone une croissance considérable. »

On peut se procurer ce rapport en PDF sur le site de l'Élysée (NDLR)

La francophonie, nouveau vecteur de croissance économique ?

Alors que le français pourrait être parlé par 750 millions de personnes à l'horizon 2050, de plus en plus de spécialistes mettent en lumière les bénéfices économiques de la francophonie.

« Nous avons un formidable atout dans le monde, c'est la francophonie. » En ouverture du III^e forum de l'Économie positive, tenu au Havre du 23 au 26 septembre, Manuel Valls a repris dans son discours un élément en vogue depuis plusieurs mois. En mars, une étude de la banque Natixis indiquait, par exemple, que la langue française deviendrait la langue la plus parlée dans le monde devant l'anglais et le mandarin à l'horizon 2050 grâce à son ancrage dans les zones les plus dynamiques du monde.

Selon des projections de l'Institut d'études nationales démographiques (INED), l'Afrique devrait, en effet, voir sa population passer de 800 millions en 2010 à 4,5 milliards en 2100. En 2050, le français devrait ainsi être parlé par 750 millions de personnes dans le monde. À titre de comparaison, 220 millions de francophones ont été recensés en 2010 dans le monde.

« Il y aura bientôt plus de 700 millions de personnes dans le monde qui parleront le français mais potentiellement cela concerne même un milliard de personnes, a appuyé Jacques Attali, lors du forum de l'Économie positive qui avait inscrit à son programme une conférence sur la Francophonie. C'est aussi très important économiquement car deux personnes qui parlent la même langue font 65 % d'échanges de plus que deux individus qui ne parlent pas la même langue. » Selon le rapport sur la Francophonie, remis par Jacques Attali à François Hollande, le 26 août dernier, les échanges commerciaux « induits par le partage du français entre une trentaine de pays francophones sont à l'origine de 6 % de la richesse par habitant en moyenne pour ces pays et de 0,2 point de taux d'emploi ».

« On s'est même aperçu que des relations économiques entre deux pays qui ont la même langue débouchaient sur un accroissement des échanges commerciaux pouvant aller jusqu'à 22 % », abonde Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française à l'OIF, également présent au forum de l'Économie positive.

À cela il faut aussi ajouter que l'ensemble des pays francophones et francophiles représente 16% du PIB mondial, avec un taux de croissance moyen de 7 %, et près de 14% des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques, alors que les francophones ne représentent encore que 4 % de la population mondiale.

Néanmoins, ces perspectives optimistes doivent être nuancées. Le rapport Attali pointe notamment du doigt le manque d'instituteurs en Afrique. Selon l'Unicef, le continent africain, véritable moteur en la matière, aurait besoin de plus de deux millions d'instituteurs. Pour pallier ce manque, le rapport Attali préconise notamment de promouvoir la création d'un grand groupe privé d'écoles en français. Autre proposition iconoclaste de ce rapport : créer à terme une Union économique francophone aussi intégrée que l'Union européenne.

Antoine Izambard (*Challenges*-26/09/2014)

L'OIF adopte une nouvelle orientation stratégique

Le sommet de Dakar a adopté une nouvelle orientation stratégique pour l'OIF après s'être fixé comme thème : « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix et acteurs de développement ». Ce choix n'est pas neutre ; il est même inquiétant car il montre que la langue française ne constituera plus un axe stratégique pour l'OIF pendant les sept années à venir, mais simplement une référence commune des membres de l'OIF...

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a choisi une nouvelle orientation stratégique centrée sur « *le développement économique et social et l'engagement civique* », en introduisant les stratégies du programme des Nations unies pour le développement, dans les deux prochaines années, a souligné, à Dakar, Penda Mbow, ministre et représentante personnelle du président sénégalais auprès de l'OIF.



Penda Mbow, OIF

« *Nous allons vers un changement de paradigme, une nouvelle orientation de l'organisation qui rencontre aussi la nouvelle stratégie Jeunesse du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui se fonde sur le développement économique et social, consacré à l'emploi des jeunes, l'engagement civique et la participation de même que le renforcement dans la résilience* », a-t-elle précisé.

Selon Penda Mbow, cette nouvelle orientation va permettre d'aller vers « *un nouvel humanisme* » basé sur l'engagement civique pour répondre à la demande sociale, malgré la rareté des ressources. « *Vu la rareté des ressources, la pression démographique ou bien les transformations qui vont suivre, le monde aura de plus en plus de difficultés à faire face à la demande et seul un engagement pourra arriver à bout de toutes ces crises multidimensionnelles que nous sommes en train de vivre* », a-t-elle expliqué.

L'OIF a aussi adopté à Dakar sa « *stratégie jeunesse* » 2015-2022. Et cette stratégie, « *la jeunesse, notre atout majeur* », occupera une grande place dans les prochaines années.

Mme Mbow affirme enfin : « *Dans certains pays, les droits des femmes sont respectés, et il y a une reconnaissance de ces droits, mais dans d'autres, il n'y a pas véritablement d'acquis et il faut que les femmes continuent à lutter pour la reconnaissance de leurs droits les plus élémentaires.* »

[...] « *Les jeunes et les femmes représentent des forces montantes, des acteurs essentiels et des opérateurs de mutations et de progrès avec un potentiel extraordinaire qui peut servir à faire bouger la société et à accélérer le rythme vers une société ou un monde où les uns et les autres trouveront plus de plaisir à vivre ; cela peut engendrer une société meilleure* », a ajouté le président du comité scientifique préparatoire du XV^e sommet.

Extrait de la presse sénégalaise, 12 novembre 2014

Du passeport francophone au pacte de solidarité, un futur partagé...

Avant le sommet de Dakar, l'association Alliance francophone, dont ALF partage l'opinion et les actions sur bien des points, a rappelé aux dirigeants qui devaient se réunir au Sénégal deux sujets auxquels il serait nécessaire de trouver une solution rapidement.

La dynamique de l'OIF se situe bien au-delà de ses formes d'institutionnalisation, soumise aux épreuves concrètes du contexte de surdétermination qui est le sien. Les prétentions de l'organisation n'en restent pas moins fondées sur un certain nombre de valeurs humanistes de respect, d'égalité, de dignité et de progrès. La circularité des idées et des personnes en procède nécessairement, dans ce vaste ensemble de 77 pays dont la complexité des interactions doit être prise en compte. Dure réalité des relations internationales qu'il faut nous résoudre à transcender dans la perspective d'un pacte de solidarité francophone, premier jalon d'une intégration effective et matérielle des hommes et de leurs projets

Hypothétique passeport francophone

Lors des Assises internationales du journalisme à Metz, le 17 octobre 2014, l'Alliance francophone a animé un atelier intitulé « 800 millions de francophones en 2050, quelle offre éditoriale pour ces futurs publics ? »

La question récurrente d'obtention de visas d'entrée en France ne nous a pas permis d'atteindre certains objectifs escomptés, nombre de consulats généraux français dans les pays de résidence des personnalités invitées faisant même valoir des pannes d'imprimantes à visas à titre d'argument explicatif de la non-délivrance des précieux sésames.

Le scandale est à la hauteur des humiliations vécues par nos amis et frères d'Afrique, et nous-mêmes, nous renvoyant aux exigences essentielles du projet communautaire que nous envisageons de bâtir. De quelle communauté parlons-nous lorsque des dispositions restrictives sont conçues et mises en application quotidiennement par les membres d'une même organisation ? Les forteresses qui s'édifient sans cesse sont d'abord celles des manières de penser, puis celles des manières d'agir. Ce qui contrevient fondamentalement à ce qui fait sens premier, cet idéal senghorien de la civilisation de l'universel au cœur des préoccupations ayant porté l'OIF sur les fonts baptismaux.



Germain-Hervé Mbia Yebega est politologue, chercheur associé au groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité et à la Fondation Paul-Ango-Ela de géopolitique en Afrique centrale et administrateur de l'Alliance francophone.

L'Alliance francophone n'a cessé de faire sienne cette préoccupation de la création d'un passeport francophone, depuis une vingtaine d'années, comme le rappelait son président, Jean Guion, lors de son intervention d'ouverture à l'atelier de Metz. Sans en minimiser pour autant les lourdeurs, pesanteurs et peurs insidieuses d'une configuration des relations internationales plutôt craintive que volontariste.

L'institution du pacte de solidarité francophone

Un partenariat se vit donc de l'intérieur. À cet égard, une situation préoccupante existe depuis plusieurs années, situation qui revêt aujourd'hui un caractère de plus en plus récurrent. Elle découle du refus d'accorder des visas par des pays du Nord à des participants originaires, en premier lieu de pays africains, invités officiellement à des manifestations francophones.

De telles décisions, à caractère discriminatoire, et par conséquent injustes et humiliantes, portent gravement atteinte aux principes de la Francophonie, alors que nos partenaires du Sud font preuve sans relâche d'un comportement ouvert et participatif lorsque de telles manifestations sont organisées dans leurs pays.

Ce constat porte atteinte à la crédibilité du partenariat francophone.

C'est pourquoi, en parallèle à la mise en place – trop lente – d'un visa francophone – initiative lancée et soutenue par l'Alliance Francophone depuis plus de 20 ans - il est proposé l'instauration d'un pacte de Solidarité, qui concerne l'ensemble des acteurs publiques et privés de la Francophonie.

Ce pacte est destiné à faciliter les déplacements de personnes francophones, dans le cadre de manifestations officielles francophones et à l'intérieur de l'espace francophone.

Ce pacte répondant à un souci d'équité s'articule de la manière suivante :

- Tout participant invité à une manifestation officielle organisée dans un État membre de la Francophonie présente aux autorités compétentes le dossier requis en vue de l'obtention d'un visa. Ce dossier fera l'objet d'un traitement circonstancié sur la base de la lettre d'invitation et du programme annexé qui précisera le domaine couvert par la Francophonie.
- Si un nombre substantiel de participants, soit un tiers de l'ensemble des participants invités, n'est pas en mesure de prendre part à la manifestation francophone à la suite de refus de délivrance de visa, les organisateurs seront en droit d'annuler la tenue de la manifestation programmée.

En conclusion, cette approche ne peut être menée à bonne fin sans le soutien actif de l'O.I.F. En effet, la Francophonie est arrivée à un point de non-retour : sa légitimité dépend plus que jamais de l'adhésion de tous les acteurs francophones publics et privés à ses objectifs et à ses valeurs dans le cadre d'un partenariat partagé et équilibré.

Germain-Hervé Mbia Yebega
(texte publié dans le bulletin de l'Alliance francophone)

Dernière minute

Michaëlle Jean succède à Abdou Diouf

Le sommet de La Francophonie, à Dakar, s'est terminé alors que nous « bouclions » ce bulletin. Les chefs d'État ont élu le successeur du secrétaire général Abdou Diouf dont le second mandat venait à expiration. Malgré une certaine opposition de plusieurs chefs d'État africains, c'est la candidate du Canada, Mme Michaëlle Jean qui a été élue et sera donc le troisième secrétaire général de l'OIF.



Dakar, le 30 novembre 2014, le président Abdou Diouf salue l'élection de Michaëlle Jean à sa succession.

ALF et d'autres associations auraient préféré l'un des autres candidats, craignant que Mme Jean ait une vision trop politique de l'action de l'OIF et se préoccupe peu du point commun de tous ses membres : la langue qu'ils ont en partage ; elle s'avère plus polyglotte que francophone et parle couramment six langues : français, anglais, allemand, espagnol, portugais et italien... Haïtienne d'origine, journaliste ayant notamment exercé pour TV5 Monde comme pour des télévisions tant francophones qu'anglophones au Canada, Mme Michaëlle Jean a du abandonner la nationalité française, qu'elle avait acquise en épousant un français, lorsqu'elle a été nommée en

2005, gouverneur général du Canada (vice-reine ou représentante officielle et permanente de la reine d'Angleterre au titre du Commonwealth). Une ancienne chef d'état du Commonwealth prend la direction exécutive de l'OIF, c'est pour le moins étrange mais c'est aussi un peu inquiétant !

Beaucoup d'observateurs saluent surtout, dans cette élection, la jeunesse de Michaëlle Jean (57 ans), le fait qu'elle soit la première femme accédant à cette haute fonction et qu'elle mène un combat ardemment féministe, ainsi que le fait qu'elle est la première personnalité non-africaine à la tête de l'OIF.

Malgré nos inquiétudes, faisons lui, au moins provisoirement, confiance : c'est à la manière dont elle mettra en œuvre la politique définie à Dakar pour les années à venir que nous mesurerons ses mérites. Son élection entrainera cependant, hélas dès l'année prochaine, le départ de Clément Duhaime, lui aussi Canadien, du poste d'administrateur. Son successeur n'est pas encore connu mais il semble avoir été convenu, à Dakar, qu'il s'agirait d'un africain.



La nouvelle secrétaire générale de La Francophonie avait, il y a cinq ans et en tant que vice-reine du Canada, accueilli le président Obama à Ottawa...

Arnaud Danloux-Dumesnils

Christian Ter Stépanian, ambassadeur de la « diversité francophone »

Il regrette l'absence chronique de la francophonie dans les médias et s'est réjoui de l'esprit créatif qu'il a découvert au festival des Francophonies en Limousin. Christian Ter Stépanian est le président du Groupe des ambassadeurs francophones en France (GAF). Entretien avec un passionné de culture francophone qui est aussi le représentant personnel du président de l'Arménie au Conseil permanent de la Francophonie.

RFI : Les Francophonies en Limousin misent sur l'audace, la créativité et l'innovation pour faire évoluer la francophonie. Est-ce que le Groupe des ambassadeurs francophones en France (GAF) partage cette vision ?



***Christian Ter Stépanian,
président du Groupe des
ambassadeurs francophones
en France (GAF)***

Christian Ter Stépanian : Le GAF s'est donné la mission d'être au service de la diversité culturelle. Notre présence à l'occasion du festival des Francophonies en Limousin est liée à cet exercice et à ce travail qui a été mené dans la durée par les organisateurs de ce festival au service de l'expression de cette diversité culturelle francophone. Nous sommes là pour témoigner notre

soutien à cette initiative.

Quel est le budget dont dispose le GAF pour mener des actions dans le domaine culturel ?

Le GAF s'est créé en février 2014 et regroupe les ambassadeurs des pays membres ou observateurs de la Franco-phonie en France et des représentants des pays auprès de la Francophonie. Le GAF n'a pas de budget. C'est sur la base d'un engagement volontaire que le groupe s'est créé, mais notre travail, c'est juste-ment de présenter cette francophonie à travers sa diversité. La première manifestation culturelle que nous organisons, ce sont les *Automnales francophones* qui auront lieu en octobre à la Cité universitaire de Paris, avec la participation d'un grand nombre de délégations et toute une série d'activités culturelles dont un grand concert de la diversité le 8 octobre avec des artistes de tous les continents de la Francophonie.



Les membres du Groupe des ambassadeurs francophones à l'OIF

Vous êtes aussi le représentant personnel du président de l'Arménie au Conseil permanent de la Francophonie. Depuis 2012, la République arménienne est devenue un membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Qu'est-ce que cette adhésion a changé pour l'Arménie au niveau culturel ?

En Arménie, il y a une adhésion très forte à la francophonie qui s'est développée à partir d'une francophilie très développée au sein de la population. Par exemple, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, les événements organisés prennent de plus en plus d'ampleur. Au début, on avait fait une semaine. Aujourd'hui, c'est toute une saison culturelle. Et tous les acteurs y participent : les écoles, les universités, le ministère de la Culture, les élus, les communes. C'est devenu un événement culturel important. Pour nous, c'est une ouverture vers un monde avec lequel l'Arménie n'avait pas beaucoup de rapports. C'est cette ouverture vers le monde qui est importante. Et cela offre un cadre de coopération supplémentaire.

Il y a régulièrement un débat sur la question : peut-on promouvoir la francophonie en utilisant une autre langue ? Peut-on, par exemple à l'université, transmettre les valeurs de la francophonie en anglais ?

Pour nous, ce qui est important, c'est d'avoir une vision large des choses. Par exemple, nous avons en Arménie une université française. Pour y entrer, la maîtrise de la langue française n'est pas obligatoire. Par contre, les étudiants qui y entrent doivent, au terme de leurs études, maîtriser la langue française. C'est une approche ouverte. Cela signifie que les francophones, les anglophones ou les germanophones peuvent entrer dans l'université française, mais au terme de ce cursus universitaire, nous avons des étudiants qui sortent avec une maîtrise de la langue française. Donc, c'est une approche large qu'il faut avoir.

(Source : Siegfried Forster, RFI)

BRÈVES

Non au concours de l'Eurovision !

L'association Francophonie-Avenir (AFRAV) sise à Manduel (Gard), demande au ministre de la Culture le retrait de la France du concours international de chansons « Eurovision », et la création d'un tel concours en langue française, sous l'égide de l'OIF.

Elle demande, par ailleurs, une action forte du ministère de la Culture pour imposer enfin à nos universités et grandes écoles l'application stricte des amendements obtenus par nos associations et leurs amis parlementaires à l'article 2 de la loi Fioraso du 22 juillet 2013, amendements interdisant à ces établissements d'offrir et promouvoir des formations exclusivement en anglais.

ALF se joint à ces demandes.



Défaut de fabrication

À l'occasion du dernier « Chapiteau du livre » organisé par la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), l'association tourangelle Défense de la langue française a exposé ses différentes prestations, tant celles offertes aux collégiens que celles proposées aux adultes. Très intéressé, amoureux des livres et de leur écriture, le public a largement affirmé sa réprobation à l'intrusion sauvage des anglicismes dans la langue française.

Son engouement pour les dictées, et pas seulement celles qui sortent du giron de DLF nationale, ne fait plus l'ombre de la moindre suspicion d'élitisme.

Un point inattendu pour les responsables de la défense de la langue de Camus ou de Senghor a été soulevé à plusieurs reprises. Il peut globalement se formuler ainsi :

Ne pourrait-on pas se faire rembourser un livre quand il est trop chargé de coquilles, de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, ou lorsque son style laisse trop à désirer ? Se le faire rembourser pour... défaut de fabrication. Comme pour un appareil ménager défectueux ?

Le livre serait-il devenu un produit de consommation courante, comme un autre, capable de tromper d'abord les usagers ?



Le recul du français dans l'UE : fatalité ou usage insuffisant ?

Les candidats aux postes de commissaires européens ont récemment été auditionnés par les eurodéputés avant leur entrée en fonction. Une analyse détaillée et approfondie des langues utilisées lors de ces 87 heures d'audience a été publiée le 27 octobre dernier par le *Huffington Post*. Le constat est sévère et ne fait que confirmer ce que l'on sait déjà : l'anglais reste sans conteste la seule langue de travail dans l'UE. ; le français est moins parlé que l'allemand ou l'italien, le nombre des interventions en français étant similaire à celui des interventions en espagnol ; les langues allemande et anglaise arrivent à s'imposer alors que le français reste résiduel même quand M. Moscovici est interrogé !

Mais parmi ces constats, il en est un qui ne manque pas d'intérêt : plus les eurodéputés posent des questions en français, plus il y a de réponses réciproques, et vice-versa. Qu'en conclure ? Nonobstant le fait que la langue française a certes perdu son attractivité diplomatique en Europe, son triste sort de « langue étrangère » européenne est très certainement dû plus ou moins autant à un manque d'usage volontariste qu'à une forme de fatalité très en vogue dans l'Hexagone.

L'étude complète se trouve sur le site du *Huffington Post* : www.huffingtonpost.fr/didac-gutierrezperis/francais-commissionneuropeenne_b_6053286.html

Naissance de l'Institut international pour la Francophonie

L'Institut international pour la Francophonie (2IF) a été inauguré le 19 juin 2014 à l'université Jean-Moulin Lyon 3 par le secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf. Cet institut succède à l'Iframond (Institut pour l'étude de la Francophonie et de la mondialisation). Il poursuivra les actions menées par l'Iframond dans le cadre d'une nouvelle stratégie ouverte à l'accueil des pays que le projet francophone intéresse et motive et, dans le même temps, d'une francophonie resserrée et redynamisée, pour structurer de véritables espaces d'actions communes et d'échanges privilégiés dans tous les domaines, culturel, économique, médiatique, universitaire et scientifique.

(Voir n° 53 de notre bulletin, p. 19 à 21.)

COURRIER ET OPINIONS

Curiosités linguistiques

Un de nos correspondants Québécois nous a transmis la collecte qu'il a faite de quelques particularités de notre langue...

Pourquoi dit-on qu'il y a un « *embarras de voitures* » quand il y en a trop, et « *embarras d'argent* » quand il n'y en a pas assez ?

Pourquoi appelle-t-on « *coup de grâce* » le *coup qui tue* ?

On remercie un employé quand on n'est pas content de ses services.

Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher, qu'il est dans de *beaux draps* ?

Comment distinguer le *locataire* du *propriétaire* lorsque ces deux personnes vous disent en même temps : « Je viens de *louer* un appartement. »

Pourquoi un bruit *transpire-t-il* avant d'avoir couru ?

Pourquoi *lave-t-on une injure* et... *essuie-t-on un affront* ?

On passe souvent des *nuits blanches* quand on a des *idées noires*.

Pourquoi, lorsqu'on veut avoir de *l'argent devant soi*, faut-il en *mettre de côté* ?

Pourquoi, lorsque vous ne partagez pas l'avis de quelqu'un, dit-on que « *les avis sont partagés* » ?

Jacques Bergeron (Montréal, Société Saint-Jean-Baptiste)

Contre l'hégémonie de l'anglais et pour l'espéranto ?

Nous avons reçu d'une espérantiste une longue lettre dont nous extrayons les quelques lignes ci-dessous :

[...] « Je me permets de vous écrire pour vous dire que je trouve honteux, lamentable d'imposer l'anglais, dans les écoles primaires, au cours préparatoire, à la maternelle, à la crèche, à des enfants qui ne savent ni lire ni écrire dans leur propre langue, c'est-à-dire leur langue maternelle, c'est une honte. » [...]

« Malgré les appels répétés de M. Bruno Le Roux pour demander d'enseigner l'espéranto dans les écoles secondaires, supérieures et aux enseignants, les dirigeants français sont tous les mêmes, le ministère de l'Éducation nationale n'évolue pas et garde des préjugés infondés et complètement idiots... Cependant l'espéranto est la seule solution pour que chacun ne perde pas son identité car l'anglais fait perdre son identité et chacun garde sa langue en se respectant les uns et les autres tout en communiquant d'égal à égal mais l'ombre de Bérard plane toujours dans ce ministère qui répond par des copier/coller, ne cherche rien de nouveau, et toujours les mêmes mensonges. Les Chinois ont bien compris cela puisque l'espéranto est pas mal parlé en Chine ou au Brésil, qui vont l'enseigner dans leurs écoles. Il est reconnu d'utilité publique et comme langue de travail au Brésil mais la France n'avance pas car nous sommes dirigés depuis des décennies par une bande de nuls qui obéissent au doigt et à l'œil aux Anglo-américains. Malgré les attaques, l'espéranto a gagné 4665 voix de plus qu'en 2009 aux élections européennes, et en 2009 des voix en plus de celles de 2004. Ce sont des gens qui ont compris, [...] ce sont les dirigeants français de droite et de gauche qui ne progressent pas, ils ne font rien pour faciliter la vie des gens mais au contraire la compliquent en nous plumant de plus en plus et en enrichissant les Anglo-Américains par des milliards alors que l'espéranto ferait économiser des milliards aux contribuables en temps d'apprentissage et en argent car l'espéranto est la langue universelle équitable qui a été surtout demandée. » [...]

Élisabeth Lambert

Note de la rédaction (J.-L. Chédin, administrateur d'ALF) : Que l'espéranto vise à introduire un substitut « équitable » à la domination sans partage de l'anglais ou de l'anglo-américain, tout en préservant les autres langues et cultures au lieu de les démolir, ce n'est pas nous qui le lui reprocherions ! Reste que cette « solution » pose depuis le début plus de problèmes qu'elle n'en résout ; ce qui explique sa diffusion en fin de compte très limitée surtout en comparaison de celle de l'anglais. Intégrer dans notre enseignement une langue sans racines ni environnement véritables aurait pour effet de porter une nouvelle atteinte à la langue française suffisamment mal en point déjà. Aussi croyons-nous qu'un apprentissage de l'espéranto doit rester affaire privée. Cela dit sans la moindre animosité, au contraire.

Désastre culturel

À propos du concours international de chansons « Eurovision » de 2014, où un trio chantant en français s'est classé presque dernier. Une association a écrit à la ministre de la Culture pour lui demander de retirer la France de cette machine à angliciser et de chercher, avec l'OIF et ses membres, à créer un concours international de chansons en français (voir p. 23 de ce numéro).

Quand, en me levant, j'ai ouvert la radio pour savoir qui, de l'Allemagne ou de l'Algérie, avait gagné cette coupe du monde qui semble si bien convenir à l'équipe française de « fouteballe », qu'ai-je entendu aussitôt ? Une chanson en anglais. Pas en portugais brésilien, ni en italien, ni en espagnol, oh que non ! En anglais !



Quand j'ai dû me rendre en Roumanie, il y a des années de cela, j'ai pu écouter là-bas de remarquables chansons en langue roumaine, langue que je ne comprends naturellement pas mais dont j'ai pu apprécier la « musique ». Il m'a été possible, au fil du temps, d'être également « épaté » par des chanteurs russes, même japonais ! Allemands, bien entendu, et tchèques aussi ! Hongrois même ! Ils restent, pour nos médias, inexistantes. Ceux qui s'expriment en polonais, eux aussi appartiennent à l'espèce des fantômes ! Aucun quota fixé pour ces langues des peuples de l'Europe ! Ainsi, pratiquement tous les

participants au concours de l'Eurovision se sont mis à la langue dite internationale, c'est-à-dire, en passant, la langue de toutes les médiocrités ! (Et on nous parle d'une Europe fédérale ?)

Rares sont les chanteurs en anglais à me donner les mêmes satisfactions, pour la raison simple, c'est que n'est opéré aucun choix, n'est rejetée aucune des mauvaises chansons qui composent la soupe culturelle des petits et des moins petits Français : tout y passe, il suffit que les producteurs, même des panouilles et de pire encore, versent assez d'argent au bassinet, du moins je le suppose, sans doute pour payer les salaires des responsables de nos radios, parce qu'il faut bien tout de même qu'au moins un intérêt soit servi !

Pour une chanson en langue autre qu'anglaise, mis à part la langue d'ici, la nôtre, pourtant moins bien servie que l'étrangère abusive – quoique je doive reconnaître que se constate la même absence de discernement en matière de qualité chez nos propres prétendus « artistes » –, il nous faut en supporter plus de cent venues de la sphère anglophone !

Et quand un journaliste excuse un minable petit Français adonné au « tamtamisme » bêlant en des sonorités rappelant de très loin la musique shakespearienne, c'est pour soutenir, avec des élans d'enthousiasme servile, qu'il a raison au fond de s'être converti

à cette langue dite de Shakespeare puisqu'il en sort des « chefs-d'œuvre » ! On en mourrait de honte si, l'habitude aidant, on n'avait pas fini par apprendre à ensabler nos esgourdes !

J'en viens à ce qui me paraît le plus angoissant dans ce domaine : l'abandon de toutes les langues au seul profit de l'anglo/ricain. Aucun désastre culturel, aucun qui soit comparable à celui-là. Aucun : et tous les employés de nos gros médias sont complices de cette horreur.

Pourquoi désastre ? Comment ne pas comprendre qu'un tel abandon est une offense majeure à tous les peuples non anglophones ? Cela correspond à livrer « au tiroir » (expression que comprenaient parfaitement les dissidents de l'Union soviétique) un très grand nombre, non seulement de chansons venues de tout le kaléidoscope de musiques et de chansons, mais aussi d'œuvres sorties des mains d'écrivains tout aussi remarquables que ceux qui usent du seul anglais. À les ranger dans le seul espace de leur langue respective. À contraindre les interprètes à n'être plus qu'au service de l'idiome impérial, etc.

Encore une fois, je dois redire que je n'éprouve aucune hostilité envers cette langue sauf quand elle recourt à la protection de Wall Street...

Dominique Daguet, membre d'ALF, lettre publiée dans *La France catholique* (juillet 2014)

Langue et système métrique : même combat

Au lycée, nous avons appris que l'usage des unités de mesure impériales était interdit, nous avons pourtant commencé à subir les affres des pièzes et hectopièzes dont je garde toujours une triste mémoire. Seules les unités du système international (SI) dont le cohérent MKSA (mètre, kilogramme, seconde, ampère) sont permises. Ce système est issu de la Révolution française que certains tentent d'effacer avec la langue française.

Or on nous abreuve de pieds, de pouces, de miles, etc. sur de nombreux sujets et objets. Ce qui est amusant, c'est que la NSA a perdu plusieurs satellites valant des millions de dollars parce que ses techniciens ont confondu les pieds et les mètres.

L'usage des mesures impériales, en dehors du fait d'écraser les sondes spatiales sur Mars, est un facteur d'obscurantisme qui rend les sciences physiques impossibles à comprendre puisqu'il est impossible de relier simplement entre elles différentes mesures.

La loi m'a été présentée au lycée (années 1960) comme impérative. Je ne sais pas si elle a été assouplie, mais j'en doute. Étant donné que la majorité des pays de notre planète a adopté le système métrique, il me semble que nous devrions agir fermement contre l'usage d'un système moyenâgeux, troublant l'apprentissage des sciences et la connaissance de notre environnement. Je n'oublie jamais de rappeler les mésaventures de la NSA en souriant à la bonne blague, car c'en est une puisqu'il suffit au gouvernement « états-unien » d'imposer l'usage d'un système cohérent pour que tout aille mieux.

Christian Guilleminot

**« Nos combats pour la langue
ne sont pas toujours perdus d'avance »**

Erratum :

Dans notre bulletin n° 53 de septembre 2014, page 28, une lettre de lecteur a été attribuée par erreur à notre fidèle membre Ludger Staubach. Elle avait été en fait rédigée par un de ses compatriotes qui a préféré garder l'anonymat. Mais notre germanophone n'en a pas moins raison !

Albert Salon

Lettre à la rédaction du Nouvel Obs.

Un adhérent d'ALF a envoyé cet été une protestation personnelle à M. Croissandeau, rédacteur en chef au Nouvel Observateur. C'est une initiative que nous encourageons nos adhérents à imiter : rares sont les médias irréprochables !

« Monsieur le Rédacteur en chef,

Cela fait des années que je suis abonné à votre hebdomadaire et je constate une dérive exaspérante de la plupart de vos rédacteurs sur l'emploi inconsidéré de termes anglo-saxons dans vos titres et articles. J'en ai vraiment "ras le bol" de cette manie complètement stupide et insupportable qui consiste à utiliser de plus en plus d'expressions anglaises qui, la plupart du temps, restent incompréhensibles pour nombre de lecteurs. C'est un manque de respect envers eux et, de plus, cette façon de faire est contraire à la loi du 4 août 1994 sur l'emploi obligatoire de la langue française. Au surplus, il ne sert à rien d'apposer quelquefois des guillemets pour faire passer le mot anglais puisqu'il restera la plupart du temps sans signification pour une partie des lecteurs.

La réponse que vous pourriez opposer étant de dire que vous ne faites que suivre le snobisme ambiant et la mode actuelle qui consistent à angliciser tout et n'importe quoi n'est pas acceptable car vous, les médias, vous êtes les responsables fondamentaux de cette dérive inacceptable qui mine inexorablement notre langue.

Je vous cite quelques exemples récents, dont plusieurs figurent dans le numéro du 3 au 9 juillet courant du « *Nouvel Obs* » :

Think tank, storytelling, tycoon, addict, fashion, phubbing : tous ces termes auraient pu être employés dans leur version française.

Je prends la liberté d'adresser une copie de cet avis à l'association Avenir de la langue française (ALF) dont je suis adhérent en vous précisant que ce courriel relève de ma seule initiative. »

Claude Royer

La langue française, une langue toujours mondiale !

Le prix Nobel vient d'être attribué à un écrivain de langue française. Pour qui a lu son œuvre depuis son premier livre, *La Place de l'Étoile*, publié en 1967, avec une préface de Jean Cau aujourd'hui oublié, Patrick Modiano incarne une pureté de la langue française. Ses mots ont toujours été choisis pour des traits de description limpide, un récit économe, une aventure des personnages retenus. Il a eu et cultivé cette indépendance insolente à l'égard des modes, et particulièrement des anglicismes et des facilités du langage parlé que véhicule aujourd'hui l'internet.

Voici un écrivain de papier. Ce papier sent une maison française. Voilà un écrivain de la durée. Cette durée est celle de notre langue que l'on dit malmenée, qui n'est plus défendue et qui ne serait surtout plus lue dans le monde, parce qu'elle n'est pas l'autre langue, l'anglais universel et dominant, que s'arrachent maintenant tant d'idiomes idiots.

La langue française n'est pas morte, et ses écrivains peuvent continuer à écrire. Au classement des nationalités, la France, avec 15 lauréats, reprend ses distances par rapport aux États-Unis, qui comptent 12 lauréats, et le Royaume-Uni qui en a 10. Le choix de l'académie suédoise est un choix culturel, mais tout choix culturel est politique dans sa dimension la plus noble.

La France qui doute d'elle-même et de sa culture, qui a un ministère de l'Éducation nationale chancelant et des écoliers sans livres, une presse écrite en crise et des maisons d'édition qui souffrent, a eu jeudi un jour de joie. Elle a su ou redécouvert que sa langue, la langue française, est toujours une langue mondiale.

Michel Guénaire, avocat et écrivain,
publié le vendredi 10 octobre 2014, dans le quotidien *l'Opinion*.

PARUTIONS SIGNALÉES

Péril en la demeure Regards d'un Américain sur la langue française

C'est le regard d'un éminent étranger qui garde jalousement dans l'âge mûr sa passion d'adolescent pour une France idéale et pour la langue française, connues au théâtre dans l'éblouissement de *Cyrano de Bergerac*, mais qui, en même temps, décape, découpe au scalpel de neurochirurgien, le petit monde des intellectuels et linguistes français qui en vivent, et scalpe sans complaisance, à l'occasion, ceux qui se parent des plumes du paon, ceux qui ne sont pas dignes de pénétrer dans le temple des dieux, ceux qui n'ont rien compris à la vraie grandeur de la France et de sa langue.

Ce regard est un vent salubre. Il déblaie le terrain en vue de l'action.

Il pose à tous publics, particulièrement aux associations et défenseurs-promoteurs patentés du français et de la Francophonie, de très bonnes questions que l'on ne trouve guère posées ailleurs, ainsi rassemblées dans le faisceau d'un vrai défi.

Nous avons là, fondée sur une quantité impressionnante de lectures, l'acuité des recherches et fouilles, analyses et synthèses, une âpre quête socratique, presque désespérée et grinçante, de ce qui pourrait encore aujourd'hui exprimer une profondeur-authenticité-vérité-sincérité française, sous la médiocrité, l'arrogance, la bassesse, l'hypocrisie, la lâcheté ambiantes.

Dans l'excellence de sa langue française que Robert Berg a voulu posséder mieux que les Français, et comme on veut posséder une femme aimée, dans l'éclat qui devrait être éternel de sa jeunesse, il exprime l'exigence de Socrate, d'Alceste, de Cyrano. Nostalgique du panache des contes et des épopées, il pourfend.

Il défend la langue française contre ses mauvais défenseurs.

Il est impitoyable envers Henriette Walter.

Il démasque l'imposture chez beaucoup de linguistes en vue.

Il « s'occupe » même beaucoup de Claude Hagège. Ce professeur au Collège de France est pour lui un « sujet » de prédilection, qu'il juge le plus à la mesure de sa haute exigence. Heureusement pour celui qui est aujourd'hui très proche de nos associations et de nos actions collectives de nature politique pour le français, Robert Berg reconnaît que Claude Hagège a eu le courage – rare dans sa corporation – de sortir de son observatoire douillet pour entrer dans notre arène, et de prendre part au bon combat, bien qu'il y mette trop en avant l'argument de la « diversité » linguistique à préserver dans le monde.

Il n'épargne pas notre petit monde associatif, où il connaît surtout DLF. Les actions politiques menées par la synergie associative ces dernières années ont, semble-t-il, échappé à sa vigilance.

Les défenses ineptes qu'il touche à la fin de l'envoi sont au nombre de trois :

1. « La langue française, ayant la clarté par excellence... » (Rivarol) ;
2. « Cette langue qui a dit de si charmantes choses... » (Renan);
3. « Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en s'écriant : "Diversité ! diversité ! diversité !" »

Dans son dernier chapitre « Que faire ? », Robert Berg donne des pistes d'action, celles que nos associations connaissent et recommandent. Il insiste comme nous sur l'école. Il prône la désignation d'une sorte de « tsar » de la langue avec beaucoup de pouvoirs. Mais il insiste surtout lui aussi sur la nécessité pour les Français et leurs élites de prendre en main sérieusement le trésor dont ils disposent, de moins accuser les autres, notamment l'« hégémonie de l'actuel empire », de se débarrasser de leur complexe victimaire, et de lutter tous, d'entrer massivement en résistance. Le meilleur antidote, selon notre auteur, c'est la lucidité d'un Maurice Druon, seul Immortel qui trouve grâce à ses yeux : « *Qui pourrait reprocher aux Anglo-Saxons d'être envahissants, linguistiquement parlant, quand de nous-mêmes nous leur abandonnons le terrain ?* »

Péril en la demeure, Regards d'un Américain sur la langue française, par Robert J. Berg, Éditions France Univers dlf, 165 p., Paris, 2011.

Albert Salon



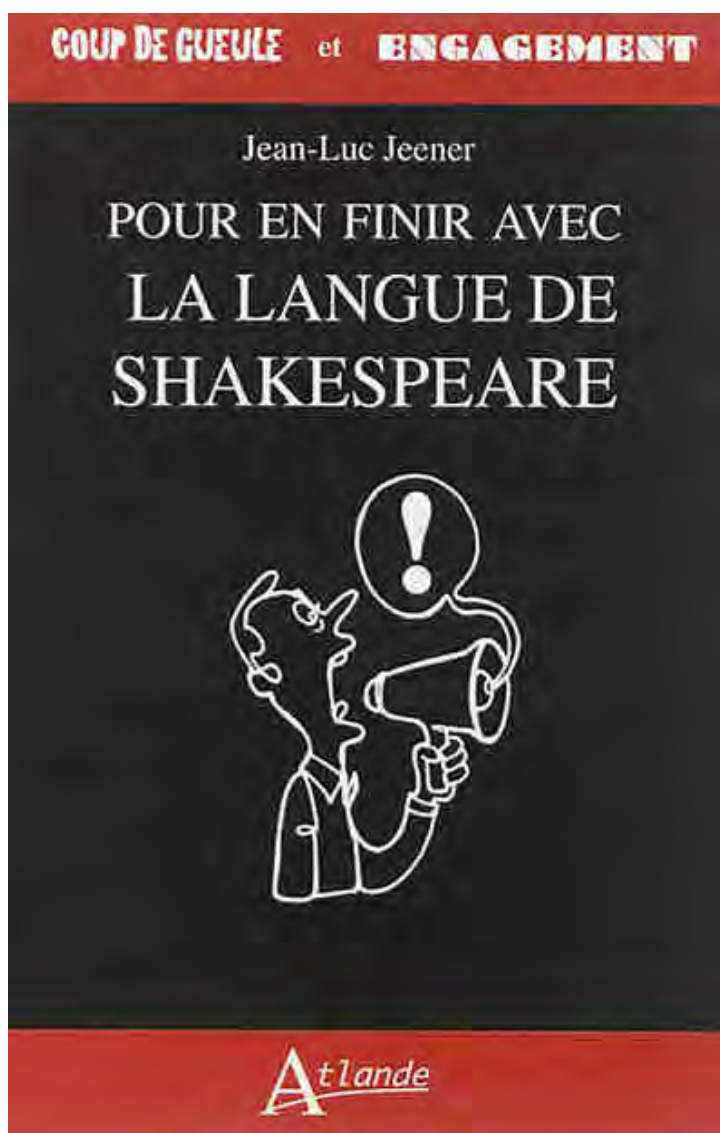
Un appel à la résistance

C'est plus qu'un coup de gueule, c'est un cri du cœur, un acte d'amour : l'ouvrage de Jean-Luc Jeener Pour en finir avec la langue de Shakespeare publié récemment aux éditions Atlande est un saisissant plaidoyer en faveur de notre patrimoine commun : la langue française.

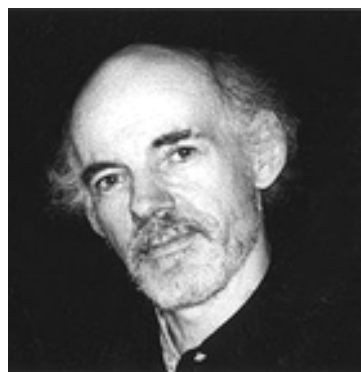
Qualifié de texte « brûlant et subtil » par l'éditeur, voici un essai lucide, pertinent et railleur commis dans une attachante tirade guerrière par l'un de nos derniers grands hommes de théâtre français : Jean-Luc Jeener, directeur du théâtre du Nord-Ouest, auteur, metteur en scène, acteur et critique de théâtre, que l'on ne pourra taxer d'anglophobie puisqu'il est le seul en France à avoir mis en scène un cycle Shakespeare, avec *Le Roi Lear*, *Hamlet*, *Troilus et Cressida*...

À l'origine du pamphlet, la désastreuse décision du gouvernement français de permettre l'enseignement en anglais dans les universités françaises et le maléfique article 2 de la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche qui en est la conséquence. Les premières phrases du livre donnent le ton : « *La meilleure arme de la*

francophonie et de notre rayonnement est l'anglais », ainsi s'exprimait madame Geneviève Fioraso, alors ministre de notre Enseignement supérieur. Gribouille donc n'est pas mort. « *Pour sauver le français, il faut apprendre en anglais ! Pour sauver l'enseignement français, il faut enseigner en anglais !* » À l'heure où Jean-Luc Jeener écrit, celle qui s'est jetée à l'eau par crainte de la pluie ne sait pas encore que sa sottise va provoquer la publication d'un remarquable libelle, qui n'a rien d'une « *attaque contre l'anglais en soi, mais contre tous ces Français qui ne défendent pas leur langue et qui capitulent devant ce qu'ils croient être l'inéluctable* ».



De là à envisager ce texte comme une déclaration de guerre, il n'y a qu'un pas qui sera franchi par le dramaturge, clamant haut et fort qu'un peuple, ce n'est pas une race, mais une histoire, une géographie, une culture et en premier lieu une langue qui tisse des liens puissants entre les hommes : « *Le français chargé d'histoire et de littérature, clair, précis, beau, riche, intelligent [...] est l'une des seules langues qui porte une universalité. La défendre n'est pas une affaire de nationalistes aveugles ou de dinosaures fatigués, c'est un devoir d'humanité.* »



En huit chapitres décisifs, l'auteur pourfend autant la bêtise que la lâcheté ambiantes face à cet envahissement d'un anglais appauvri qui « *n'est plus la langue de Shakespeare, mais celle de Wall Street* ».

Un texte argumenté, documenté, où le polémiste, quelque peu provocateur, ose le rapprochement entre ces Français qui ont collaboré en leur temps avec l'ennemi allemand et ceux qui, aujourd'hui, s'accommodent passivement de l'étouffement de notre langue par une autre potentiellement « colonisatrice ». Et d'inviter alors le lecteur à la résistance !

Les puristes ne manqueront pas de déceler dans l'ouvrage quelques fautes de français, bien pardonnables dès lors que la cause est grave, que l'urgence est certaine et qu'une déclaration d'amour est un acte difficile et parfois maladroît.

Catherine Distinguin, administrateur d'Avenir de la langue française

Jean-Luc Jeener : *Pour en finir avec la langue de Shakespeare*, Éditions Atlande, 160 p. 15 €.

Le Trésor de la langue française informatisé

Fruit du travail d'une équipe de recherche associée au CNRS et à l'université de Nancy II, le Trésor de la langue française informatisé, couramment abrégé sous le sigle *TLFi*, est la version informatisée du dictionnaire de langue française des XIX^e et XX^e siècles, imprimé en seize volumes et un supplément, paru entre 1971 et 1994. Créé par Analyse et traitement informatique de la langue française (Atilf), il est disponible en accès libre sur la Toile et peut aussi être acquis sous forme de CD avec une version « papier ».

Le *TLFi*, c'est 100 000 mots avec leur histoire, 270 000 définitions et 430 000 exemples. Il se distingue des autres dictionnaires électroniques par la finesse de la structuration des données, avec trois niveaux de consultation : recherche simple, recherche assistée et recherche complexe. Le CD existe en deux versions, pour Macintosh (79 €, livre compris) et pour Windows (79 €, livre compris).



Un site à visiter

Lancé en octobre 2011, le site « **Dire, ne pas dire** » de l'Académie française connaît un succès croissant. Faisant le point sur un certain nombre d'expressions et de mauvais emplois de notre langue française, les académiciens et les linguistes du quai Conti apportent des réponses claires et argumentées, notamment par rapport aux emplois fautifs, aux abus de sens, aux néologismes ou aux anglicismes. Car l'Académie française, loin d'être un gendarme de la langue, est attentive autant à la nécessité d'enrichissement de notre langue qu'à la lutte contre l'appauvrissement du vocabulaire.

www.academie-francaise.fr

La langue française dans le monde, édition 2014

L'OIF a présenté le 5 novembre dernier son rapport quadriennal sur « La langue française dans le monde ».

Ce rapport est un pavé de 576 pages, excellentement édité, d'une qualité d'analyse et d'une exhaustivité rares et passionnantes...

L'audience était nombreuse et tous les âges s'y trouvaient mêlés : qui dira que parler de notre langue est « ringard » ?

L'Observatoire de la langue française, placé sous l'autorité de la directrice de la langue française et de la diversité linguistique, Imma Tor Faus, a réalisé là un travail magnifique dont il convient de la féliciter sans limites. Qui osera dire que l'OIF n'est qu'un « machin » politique ?

Denis Nardin,
secrétaire général d'ALF
*La langue française dans le monde (2014),
éditions Nathan, 576 p.*



La francophonie croît, surtout en Afrique

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) vient de présenter à la presse son rapport quadriennal sur la langue française dans le monde. Une édition 2014 qui confirme les évolutions en 2010, à savoir une progression du nombre de francophones de plus en plus concentrée mais aussi des menaces réelles pesant sur la transmission et la diffusion de cette langue si les difficultés que rencontrent les systèmes d'enseignement et de formation en français ne sont pas surmontées.

Selon ce rapport, le français est la cinquième langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteurs éta-blis sur les cinq continents.

Le nombre de francophones dans le monde a augmenté de 7 % entre 2010 et 2014, porté notamment par la démographie de l'Afrique, mais il faudrait plus de moyens pour confirmer cette

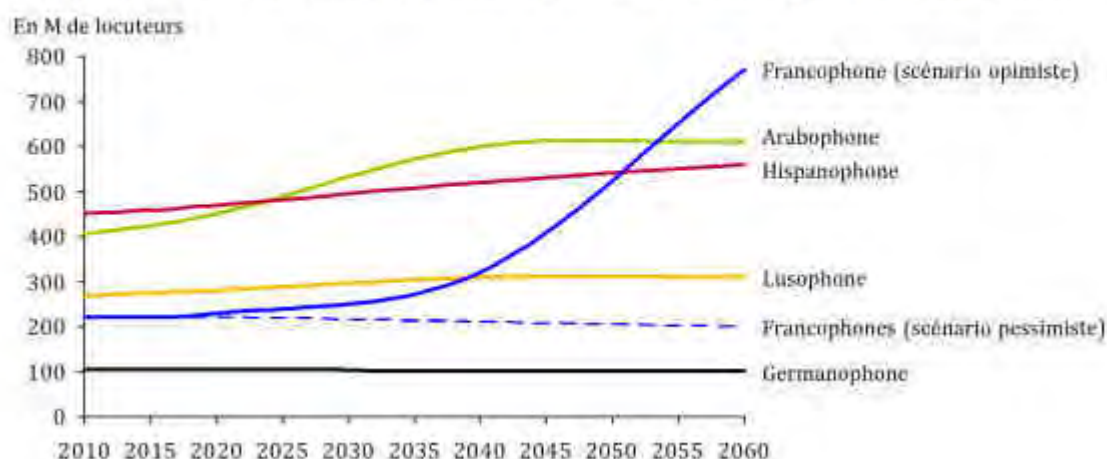
tendance. Si la progression globale est de 7 % sur les quatre dernières années, l'Afrique subsaharienne enregistre à elle



Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, et Alexandre Wolff, Responsable de l'Observatoire de la langue française présentant le nouveau rapport (©Cyril Bailleul/OIF)

seule un bond de 15 %. L'Afrique concentre 54,7 % des francophones devant l'Europe (36,4 %), Amérique et Caraïbes (7,6 %), Moyen-Orient (0,9 %), Océanie (0,3 %).

Graphique 1 : Deux scénarii d'évolution du nombre de francophones dans le monde



Au chapitre du Liban, par exemple, le rapport indique que l'histoire de ce pays a fait du français et de l'anglais des langues pratiquées comme langues secondes après l'arabe. Avec en première position le français, langue de culture et de communication. Là, on retrouve le chiffre de 40 % de francophones et 40 % d'anglophones. Avec une présence anglaise croissante dans l'environnement économique et médiatique.

Dans le système éducatif libanais, souligne le rapport, les deux langues coexistent avec 500 000 élèves sur 900 000 scolarisés dans des établissements francophones publics et privés, au sein desquels l'enseignement des mathématiques et des sciences est assuré en français.

L'OIF passe sous silence la presse d'expression française

Au chapitre des médias, il faut chercher à la loupe pour trouver ne serait-ce qu'un paragraphe sur la presse francophone hors de l'Hexagone. À l'heure des questions-

réponses, les éditeurs du rapport ont reconnu qu'ils n'avaient pas abordé ce chapitre alors que chiffres et statistiques soulignent par ailleurs le nombre de médias audiovisuels et de sites internet francophones.

En guise de conclusion, ce passage de la préface du rapport signée par le président Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF : « *La langue française demeure l'un des plus sûrs ferments de la diversité culturelle et linguistique dont la reconnaissance et la promotion sont les gages d'un dialogue inclusif entre les femmes et les hommes, entre toutes les traditions et les cultures ainsi qu'entre les différentes formes d'organisation des sociétés humaines. En paraphrasant le Dr Schweitzer qui disait que l'amour est la seule chose qui se double en se partageant, on pourrait dire qu'en se partageant, la langue française renforce sa dimension humaniste et donne sa chance à une fraternité incarnée.* »

Élie Masbounji
L'Orient-Le Jour – Beyrouth

Quelques chiffres...

- Le français est la 5^e langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteurs
- Le français est la 2^e langue apprise comme langue étrangère après l'anglais
 - Le français est la 3^e langue des affaires dans le monde
 - Le français est la 4^e langue d'internet
- Il y a 125 millions d'apprenants du ou en français...

RAPPEL

L'assemblée générale 2014 d'Avenir de la langue française se tiendra

Le samedi 17 janvier 2015 de 14 heures à 18 heures
au lycée Henri-IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris
(autobus n° 89 et 84, métro Maubert-Mutualité – RER Luxembourg)

La présence de tous les adhérents est vivement encouragée

VENEZ NOMBREUX !

PENSEZ À VOUS METTRE À JOUR DE VOTRE COTISATION

(seuls les adhérents à jour ont la possibilité de voter)